



Justificatif de fin de TIG ?

Par Colin99

Bonjour,

Je viens de terminer une peine de 150 h de TIG.

Comme seul justificatif, je n'ai qu'un mail de la responsable de l'entreprise où j'ai effectué mes TIG.

Le SPIP, me dit que je n'aurais aucun document officiel confirmant que ma peine a bien été effectuée ?

Est-ce normal ?

Je ne voudrais pas qu'on me reproche un jour de ne pas avoir fait mes heures ?

A qui puis je demander ce justificatif ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement